



Dépôt Rive-Nord inc.

Berthierville, le 7 décembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas
Demande d'audience publique**

Monsieur le Ministre,

Au terme de l'année 2004, le lieu d'enfouissement de Dépôt-Rive-Nord atteindra sa pleine capacité. Notre entreprise souhaite continuer à offrir un service de gestion responsable des matières résiduelles à tous ses clients, municipalités, institutions, commerces et industries. Le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique, dont l'étude d'impact a été rendue publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 1^{er} décembre, fait partie du plan de développement de notre entreprise depuis le début de l'année 2000. Il a été élaboré avec attention et minutie. La protection de l'environnement et la minimisation des nuisances pour nos voisins ont été au centre de nos préoccupations.

Au cours de ces années, le projet a fait l'objet de maints échanges et consultations dans notre communauté. Durant les derniers mois, Dépôt Rive-Nord a mis en œuvre un programme de communication visant prioritairement les publics les plus concernés par le projet. Au terme de cet exercice, plusieurs citoyens riverains, les élus municipaux de la région de même que les organismes à vocation socio-économique, environnementale et de santé ont été informés du projet. Des rencontres et des visites du lieu d'enfouissement ont également été organisées.

Considérant l'importance du *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas*, nous vous adressons par la présente une demande d'audience publique. La tenue d'une audience publique permettra à la population de s'informer sur l'ensemble des volets du projet et d'exprimer à nouveau son opinion.

En espérant que vous acquiescerez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Luc Turcotte, ing.
Directeur général

Paroisse de Ste-Geneviève de Berthier

211

CR3.2

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

Ste-Geneviève de Berthier, le 7 décembre 2004.

MRC de Joliette

6212-03-107

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004 -12- 13

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart,
675, Boul. René-Lévesque Est,
30^{ième} étage,
Québec
(Québec)
G1R 5V7

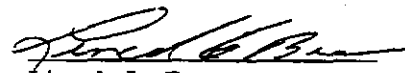
Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un extrait du procès-verbal de la session tenue le 6 décembre 2004 quant au site d'enfouissement de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas.

Il est manifeste que le Conseil Municipal de Ste-Geneviève de Berthier souhaite la tenue d'audiences publiques quant au projet d'agrandissement du site de Dépôt Rive-Nord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

LLB/mb
P.J.


Lincoln Le Breton
Directeur Général et
Secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE STE-GENEVIÈVE DE BERTHIER

A la session régulière du Conseil de la
Municipalité de la Paroisse de Ste-Geneviève de Berthier
tenue le 6 décembre 2004 et à laquelle étaient présents le Maire
M. Richard Giroux, Madame la Conseillère Claire Tellier et Messieurs les
Conseillers Marc Tardif, Gaétan Bayeur, Léo Soulières, Robert Pufahl et
Jean-Luc Doucet.

04-12-210 Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord :
Demande d'audiences publiques :

CONSIDÉRANT le dépôt de l'étude d'impacts sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce site d'enfouissement chevauche les municipalités de St-Thomas de Joliette et de Ste-Geneviève de Berthier;

CONSIDÉRANT QUE la justification de ce projet est loin d'être démontrée, tant par sa localisation que par sa démesure;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement sont prévues sur le territoire de notre municipalité et que celles-ci sont non-conformes à notre réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'enfouissement aura des impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT les répercussions de ce projet sur la nappe d'eau souterraine dans laquelle une partie de la population de Ste-Geneviève-de-Berthier puise son eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les émanations de biogaz du site actuel se font déjà sentir dans un rayon de plusieurs kilomètres et que ce projet d'enfouissement de plusieurs millions de tonnes de déchets supplémentaires ne fera qu'amplifier une situation déjà déplorable;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage quotidien de centaines de véhicules lourds provoque une dégradation prématurée des chemins municipaux et entraîne des coûts élevés d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation du site actuel a perturbé et dénaturé une partie importante de ce secteur, qu'il y a pas si longtemps était considéré comme étant l'un des plus beaux coins de notre région et que ce projet d'agrandissement va irrémédiablement condamner à une vocation de poubelle;

ENFIN, CONSIDÉRANT la nécessité pour la population et les différents intervenants de la région d'approfondir les enjeux de ce projet d'enfouissement et d'avoir la possibilité de faire valoir leurs opinions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Bayeur, appuyé par Robert Pufahl et résolu que la municipalité de Ste-Geneviève de Berthier demande au ministre de l'environnement M. Thomas J. Mulcair, de confier, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

à Berthier, ce septième jour
de décembre deux mille quatre.

(07-12-04)



Lincoln Le Breton
Secrétaire-trésorier



A.G.É.D. DU HAUT-RICHELIEU

Le 9 décembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec QC G1R 5V7

Par courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire
de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.**

Monsieur le ministre,

Nous vous demandons de bien vouloir confier au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas-de-Joliette.

Nous nous inquiétons tout particulièrement :

- de la pertinence d'agrandir un autre site dans la périphérie de Montréal au seul bénéfice, en pratique, des résidents de la Communauté urbaine de Montréal;
- de l'encouragement implicite à ne pas agir immédiatement en vue d'augmenter les activités de récupération et de valorisation des déchets qu'un agrandissement donnerait à la population et aux élus de la CMM; et
- des effets d'un agrandissement sur la qualité de vie des résidents de la région et sur la qualité de leur environnement physique, notamment la nappe phréatique.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Chagnon', with a horizontal line underneath.

Claude Chagnon

télép. : (450) 347-4434
courriel : jacquesmorazain@yahoo.ca

Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu
C.P. 120, Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0 www.aged.qc.ca

Demande de renseignements

211

CR3.4

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Nom : Louis Valiquette
Organisme :
Adresse :
Ville :
Province :
Pays :
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Je demande à ce que le ministère de l'Environnement accorde des audiences publiques (BAPE) sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Groupe EBI à Saint-Thomas de Joliette / Sainte-Geneviève de Berthier.

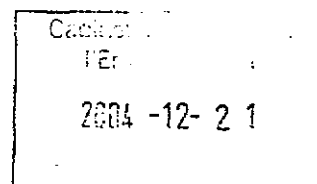
Ce projet va à l'encontre de toutes les mesures de protection de l'environnement, de développement durable et omet toutes les alternatives de gestion responsable et respectueuse des déchets.

Merci de me tenir au courant.



Montréal, le jeudi 16 décembre 2004

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Re : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de-Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

Monsieur le ministre,


Éco-quartier Saint-Jacques est un programme environnemental de l'Arrondissement de Ville-Marie, réalisé par l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud. Il œuvre à la sensibilisation au 3 R (réduction, réemploi, recyclage) ainsi qu'à l'implantation de la collecte sélective dans le district Saint-Jacques du centre-ville de Montréal. Nous travaillons autant avec les citoyens résidants qu'avec les petits commerçants et une partie des gros générateurs de déchets appartenant au secteur des ICI (industries, commerces, institutions). Appuyé par le règlement montréalais interdisant la mise au rebut des matières recyclables, nous investissons de gros efforts sur le terrain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Tel que mentionné, nous travaillons aussi avec le secteur des ICI, qui, comme vous le savez, n'est pas sous gestion municipale mais provinciale. À ce niveau, nous ne pouvons pas compter sur un règlement obligeant les établissements à recycler, ce qui rend notre tâche assez difficile. Nous devons avoir recours à l'argument écologiste, économique, civique, sans pouvoir compter sur un appui législatif, ce qui diminue notre pouvoir de persuasion.

Dans ce contexte, nous considérons extrêmement sérieux et inquiétant le projet d'agrandissement mentionné en rubrique. Étant donné que les déchets enfouis dans ce site proviennent déjà à 18 % de notre territoire (Communauté métropolitaine de Montréal), et ce chiffre n'inclut pas les déchets du secteur des ICI, nous estimons que sa réalisation constituerait un message clair à la population et aux entreprises que, dans les faits pour le gouvernement, l'enfouissement prime sur la stratégie des 3R dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Un tel projet saboterait nos efforts, passés, présents et futurs, visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

À première vue, ce projet s'insère mal dans une stratégie de développement durable car il encourage l'enfouissement. De plus, il fait planer sur une partie de la population québécoise une série d'impacts environnementaux négatifs à long terme par la pollution de l'eau, du sol et de l'air. Par conséquent, considérant aussi que ce projet est majeur puisqu'il implique un des quatre méga-sites d'enfouissement qui ensemble accueillent 60 % des déchets québécois, nous vous demandons respectueusement d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sincères salutations.


Brigitte Laliberté
Coordonnatrice

Le 17 décembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675 boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004 -12- 2 1

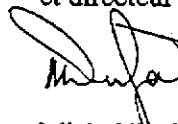
OBJET: Demande d'audiences publiques
Dossier – projet d'agrandissement déposé par le Groupe EBI

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie conforme de la résolution #2004-12-424, adoptée à la session spéciale du 6 décembre 2004, concernant l'objet mentionné en exergue.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le secrétaire-trésorier
et directeur général,



Michel Dufort

MD/bb

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

Session régulière tenue le 6 décembre 2004 à laquelle étaient présents le maire, M. André Villeneuve, ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Mmes Jacinthe Brissette
Huguette Gaboury

MM. Réal Gariépy
Jean-François Tremblay
François Boisjoly
Richard Cammaert
Gilles Grenier
Jean-Michel Rondeau

et le secrétaire-trésorier et directeur générale, M. Michel Dufort.

2004-12-424

DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude d'impact par le groupe EBI dans le cadre d'une demande d'agrandissement du site d'enfouissement se trouvant sur le territoire de Sainte-Geneviève de Berthier/Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que l'existence et l'exploitation actuelle dudit site causent de graves inquiétudes d'ordre environnemental, ainsi que d'ordre de santé publique à la communauté lanoroise;

CONSIDÉRANT l'inadéquation de la demande faite par le groupe EBI versus les besoins présents et futurs de la région pour l'enfouissement des déchets;

CONSIDÉRANT la mise en place par la société québécoise d'un plan de réduction des déchets voués à l'enfouissement, plan qui à plusieurs égards tend à faire la démonstration de l'inopportunité de la création de méga cellule d'enfouissement puisque ayant un effet, entre autres, de démotivation face à la récupération, la revalorisation et la réutilisation des déchets;

CONSIDÉRANT que déjà la quantité de déchets accumulés en ces lieux dépasse l'entendement (on parle de dizaines de millions de tonnes de déchets); il n'est point nécessaire d'en rajouter, le milieu et ses environs étant déjà hautement saturés, affectés et dénaturés par pareille concentration;

CONSIDÉRANT que le site d'enfouissement actuel est assis et entouré sur et par une nappe d'eau importante, nappe d'eau qui est à jamais altérée et condamnée;

CONSIDÉRANT la politique nationale de l'eau, qui fait de celle-ci un bien collectif précieux que l'on doit protéger;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux en cause;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Huguette Gaboury
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-Michel Rondeau
ET RÉSOLU


Que la municipalité de Lanoraie demande au gouvernement du Québec, en l'occurrence au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement d'une cellule technique déposé par le groupe EBI.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Michel Dufort, Secrétaire-trésorier et directeur général
Le 17 décembre 2004

SCW-167470
Pas d'adresse
de retour

211

CR3.7

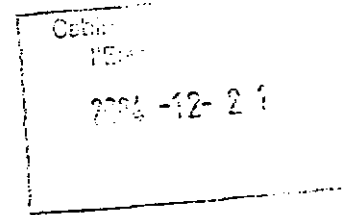
Dec. 15, 2004

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

M. Thomas Mulcair
Minister of the Environment
675 Blvd. René Lévesque Est
30ième étage
Québec, Québec
G1R 5V7

MRC de Joliette

6212-03-107



Dear Minister Thomas Mulcair,

I am tired of landfill expansion in the Montreal area, and am hoping that we will move towards a system of waste management that more closely approximates that of the city of Toronto. However, the plan to expand the sanitary landfill site in Saint-Thomas de Joliette / Sainte-Geneviève de Berthier will push our communities away from more environmentally sound options that we have already embraced.

Please allow the BAPE to conduct public hearings on this matter. I think this project should be audited so that our voices can be heard.

Best regards,

Will Amos

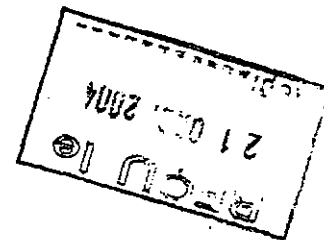
Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Montréal, le lundi 20 décembre 2004

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Re : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

Monsieur le ministre,

L'Éco-Quartier Jeanne-Mance et Mile-End est un programme environnemental de l'Arrondissement Plateau-Mont-Royal, réalisé par le Comité St-Urbain. Il œuvre à la sensibilisation au 3R (réduction, réemploi, recyclage) ainsi qu'à l'implantation de la collecte sélective dans les districts Jeanne-Mance et Mile-End du Plateau Mont-Royal. Nous travaillons autant avec les citoyens résidants qu'avec les petits commerçants. Nous investissons donc de gros efforts sur le terrain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Depuis 2000, La totalité des déchets municipaux de l'île de Montréal sont transportés à l'extérieur du territoire pour y être enfouis. Cette pratique risque de créer un déséquilibre environnemental entre la CMM et les municipalités avoisinantes. Considérant la ré-orientation du public et des instances politiques (Ville de Montréal, CMM, Gouvernement du Québec) vers une gestion écologique et équitable déchets, il devient impératif que les projets de gestion en-cours et futur soit bien évalué et organisé de façon à satisfaire nos critères environnementaux les plus rigoureux.

Dans ce contexte, nous considérons extrêmement sérieux et inquiétant le projet d'agrandissement mentionné en rubrique. Étant donné que les déchets enfouis dans ce site proviennent déjà à 18 % de notre territoire (Communauté métropolitaine de Montréal), et ce chiffre n'inclut pas les déchets du secteur des ICI, nous estimons que sa réalisation constituerait un message clair à la population et aux entreprises que, dans les faits pour le gouvernement, l'enfouissement prime sur la stratégie des 3R dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Un tel projet saboterait nos efforts, passés, présents et futurs, visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

À première vue, ce projet ne s'insère pas bien dans une stratégie de développement durable car il encourage l'enfouissement. De plus, considérant son emplacement à la tête de deux bassins versants il fait planer sur une partie de la population québécoise une série d'impacts environnementaux négatifs à long terme par la pollution de l'eau, du sol et de l'air. Par conséquent, considérant aussi que ce projet est majeur puisqu'il implique un des quatre méga-sites d'enfouissement qui ensemble accueillent 60 % des déchets québécois, nous vous demandons respectueusement d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Benjamin Grégoire
Coordonnateur
Éco-Quartier Jeanne-Mance et Mile-End
3986 St-Urbain
Montréal, Québec
H2W 1T7

Le 1 janvier 2005,

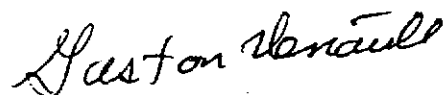
Monsieur le Ministre Thomas Mulcair,

Je suis un citoyen riverain du site d'enfouissement Dépôt Rive Nord et je désirerais qu'une audience publique soit tenue, car je suis préoccupé et affecté par la pollution de la nappe d'eau souterraine et par les senteurs des biogaz qui sont néfastes pour la santé de mes proches et de moi-même.

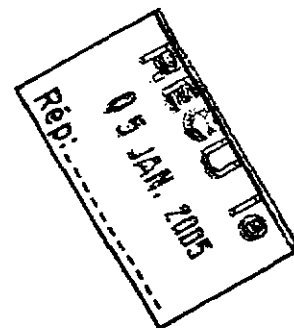
Le transport par camions des vidanges vers le dépotoir représente également un important facteur aggravant ayant des répercussions à court et à long terme sur notre qualité de vie et sur les impacts psychosociaux de nos voisins et de ma famille.

Merci à l'avance pour l'attention portée à ma demande.

Avec tout mon respect,



Gaston Hénault



Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Montréal, 03 janvier 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

6212-03-107

Re : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

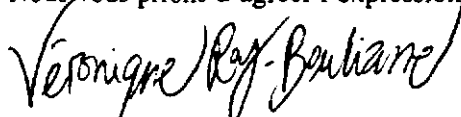
Monsieur le Ministre,

Action RE-buts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, est formée de citoyens, de citoyennes et de groupes ayant comme mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des déchets-ressources. Nous travaillons à l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et au développement de nouveaux processus visant une gestion véritablement écologique de nos matières résiduelles. Notamment, nous avons étroitement participé à l'élaboration du nouveau plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM lors d'audiences publiques en y apportant nos recommandations et propositions. Nous investissons également de gros efforts sur le terrain à l'implantation de projets et d'activités visant la promotion d'une gestion des déchets régionale, responsable, démocratique et respectant les 3R (Réduction, Ré-emploi, Recyclage-compostage) lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et se retrouvent dans l'esprit du PMGMR.

La CMM exporte déjà près de 1/5 de ses matières résiduelles au site d'enfouissement EBI qui est situé à l'extérieur du territoire de la grande région métropolitaine. Sans contredit, nous considérons que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette s'avère une menace inquiétante à l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMM ainsi que de la Politique provinciale 1998-2008 visant une gestion de nos matières résiduelles basée sur la régionalisation et sur la hiérarchie des 3RVE, l'élimination étant de dernier recours.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

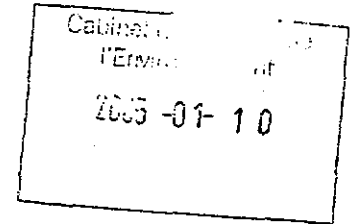


Véronique Roy-Bouliane
Coordonnatrice d'Action RE-buts

Éco-
quartier
Sainte-Marie

Montréal, le mercredi 4 janvier 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Re : Demande d'audiences publiques projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

Monsieur le ministre,

Éco-quartier Sainte-Marie est un programme environnemental de l'Arrondissement de Ville-Marie, réalisé par EQSM dans Sainte-Marie. Il œuvre à la sensibilisation aux 3 R (réduction, réemploi, recyclage) ainsi qu'à l'implantation de la collecte sélective dans le district Sainte-Marie à Montréal. Nous travaillons autant avec les citoyens résidants qu'avec les petits commerçants ainsi qu'avec les institutions. Appuyé par le règlement montréalais interdisant la mise au rebut des matières recyclables, nous investissons de gros efforts sur le terrain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Nous voulons porter à votre attention un problème dans la gestion des matières résiduelles que nous considérons extrêmement sérieux et inquiétant : le projet d'agrandissement mentionné en rubrique. Étant donné que les déchets enfouis dans ce site proviennent déjà à 18 % de notre territoire (Communauté métropolitaine de Montréal), et ce chiffre n'inclut pas les déchets du secteur des ICI, nous estimons que sa réalisation constituerait un message clair à la population et aux entreprises que, dans les faits pour le gouvernement, l'enfouissement prime sur la stratégie des 3R dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Un tel projet saboterait nos efforts, passés, présents et futurs, visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

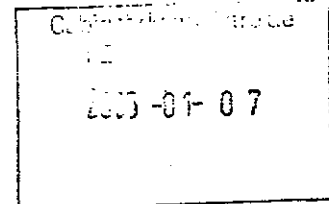
Nous sommes convaincus que ce projet ne s'insère pas bien dans une stratégie de développement durable car il encourage l'enfouissement. De plus, il fait planer sur une partie de la population québécoise une série d'impacts environnementaux négatifs à long terme par la pollution de l'eau, du sol et de l'air. Par conséquent, considérant aussi que ce projet est majeur puisqu'il implique un des quatre méga-sites d'enfouissement qui ensemble accueillent 60 % des déchets québécois, nous vous demandons respectueusement d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Annie Dureault
Annie Dureault
Coordonnatrice générale
Éco-quartier Sainte-Marie

Montréal, 5 janvier 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Re : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Saint-Thomas de-Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

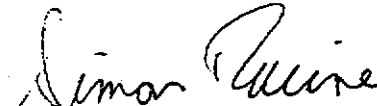
Monsieur le ministre,

L'Éco-quartier Parc-Extension est un programme environnemental de l'Arrondissement de l'Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, réalisé par Parc-Extension Quartier en Santé. Il œuvre à la sensibilisation au 3 R (réduction, réemploi, recyclage) ainsi qu'à l'implantation de la collecte sélective dans le district (nom). Nous travaillons autant avec les citoyens résidants qu'avec les petits commerçants et une partie des gros générateurs de déchets appartenant au secteur des ICI (industries, commerces, institutions). Appuyé par le règlement montréalais interdisant la mise au rebut des matières recyclables, nous investissons de gros efforts sur le terrain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Dans ce contexte, nous considérons extrêmement sérieux et inquiétant le projet d'agrandissement mentionné en rubrique. Étant donné que les déchets enfouis dans ce site proviennent déjà à 18 % de notre territoire (Communauté métropolitaine de Montréal), et ce chiffre n'inclut pas les déchets du secteur des ICI, nous estimons que sa réalisation constituerait un message clair à la population et aux entreprises que, dans les faits pour le gouvernement, l'enfouissement prime sur la stratégie des 3R dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Un tel projet saboterait nos efforts, passés, présents et futurs, visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

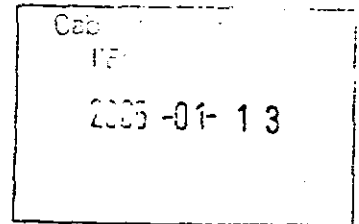
À première vue, ce projet s'insère mal dans une stratégie de développement durable car il encourage à long terme l'enfouissement. De plus, il fait planer sur une partie de la population québécoise une série d'impacts environnementaux négatifs à long terme par la pollution de l'eau, du sol et de l'air. C'est pourquoi nous vous demandons respectueusement d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sincères salutations.


Simon Racine, coordonnateur

Lanoraie, 10 janvier 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec.



DEMANDE POUR LA TENUE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Re : **Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique
à Saint-Thomas-de-Joliette.**

Monsieur le Ministre,

- Devant :
- La démesure du projet (66ha de superficie)
 - Le gigantisme du projet (650,000 tonnes /par année pendant 28 années)
 - Le fait, que pour remplir le trou, on aura droit à l'importation massive de déchets
 - Le fait que ce projet excède de beaucoup les besoins de la MRC de Joliette et de la MRC de D'Autray

Nous vous demandons donc de tenir une audience publique .

Respectueusement vôtre,

Diane Gauthier , présidente

Bande à Bonn'Eau de Lanoraie
361C Notre-Dame
Lanoraie JOK 1EO

La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie est un OSBL qui travaille à la protection des tourbières du delta Lanoraie et, depuis la création par le Ministère de l'Environnement de la réserve écologique de la tourbière de Lanoraie, notre organisme est gestionnaire de la partie éducative de la réserve.

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

PRO- VERT

Sud-Ouest

Montréal, le 10 janvier 2005

Monsieur Thomas Mulcair,
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Cyr
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre
de l'Environnement

2005-01-14

Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)

Monsieur le ministre,

L'Éco-quartier Louis-Cyr est un programme environnemental de l'Arrondissement du Sud-Ouest, réalisé par Pro-Vert Sud-Ouest. Il œuvre à la sensibilisation au 3 R (réduction, réemploi, recyclage) ainsi qu'à l'implantation de la collecte sélective dans le district Louis-Cyr. Nous travaillons autant avec les citoyens résidants qu'avec les petits commerçants et une partie des gros générateurs de déchets appartenant au secteur des ICI (industries, commerces, institutions). Appuyé par le règlement montréalais interdisant la mise au rebut des matières recyclables, nous investissons de gros efforts sur le terrain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Dans ce contexte, nous considérons extrêmement sérieux et inquiétant le projet d'agrandissement mentionné en rubrique. Étant donné que les déchets enfouis dans ce site proviennent déjà à 18 % de notre territoire (Communauté métropolitaine de Montréal), et ce chiffre n'inclut pas les déchets du secteur des ICI, nous estimons que sa réalisation constituerait un message clair à la population et aux entreprises que, dans les faits pour le gouvernement, l'enfouissement prime sur la stratégie des 3R dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Un tel projet saboterait nos efforts, passés, présents et futurs, visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

À première vue, ce projet s'insère mal dans une stratégie de développement durable car il encourage à long terme l'enfouissement. De plus, il fait planer sur une partie de la population québécoise une série d'impacts environnementaux négatifs à long terme par la pollution de l'eau, du sol et de l'air. C'est pourquoi nous vous demandons respectueusement d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sincères salutations.

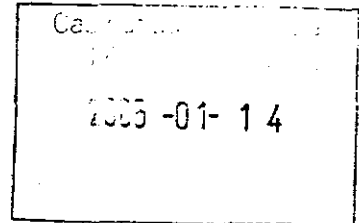
Philippe Robillard
Philippe Robillard

Éco-quartier Louis-Cyr / Pro-Vert Sud-Ouest

Ste-Geneviève-de-Berthier, le 10 janvier 2005



M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement



**Objet: Demande d'une audience publique, (agrandissement du site
d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord)**

Monsieur le Ministre,

Suite à l'annonce, par Dépôt Rive-Nord, du dépôt de l'étude d'impacts du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, le Regroupement vert de Ste-Geneviève-de-Berthier déplore la démesure de ce projet et son incompatibilité avec une gestion écologique et régionale des matières résiduelles pour les motifs suivants:

- En effet, ce gigantesque projet d'enfouissement d'un périmètre d'environ 3.5 kilomètres, n'est nullement nécessaire à la gestion des matières résiduelles des MRC de Joliette et de D'Autray.
- Ce projet d'enfouissement vise essentiellement à importer des millions de tonnes de déchets des autres régions du Québec. Ce qui ne cadre pas bien avec la nouvelle politique gouvernementale visant à ce que chaque MRC assume pleinement ses responsabilités par la planification régionale de ses matières résiduelles.
- D'ailleurs, malgré les demandes répétées, de plusieurs intervenants de la région, afin que la MRC de Joliette élabore son plan de gestion des matières résiduelles, la MRC a préféré négocier et signer une entente avec le promoteur avant même d'enclencher le processus d'élaboration de son PGMR. Ce qui est contraire à toute logique de planification et a soustrait un élément majeur à l'élaboration de ce plan de gestion.
- À l'heure, où on parle de réduction, de réutilisation et de recyclage des matières résiduelles, il est inacceptable que notre région accueille un projet d'enfouissement d'une telle envergure.
- D'autre part, une partie importante de notre patrimoine environnemental a été perturbée et dénaturée par l'exploitation de l'actuel site

d'enfouissement; de grandes surfaces ont été déboisées, excavées et contaminées par des millions de tonnes de déchets.

- La localisation et l'ampleur de ce site n'ont jamais été justifiées. Notre environnement et notre qualité de vie ont été injustement sacrifié au profit d'une entreprise privée. Il ne faudrait pas que l'on perpétue les erreurs du passé en continuant à enfouir des millions de tonnes de déchets dans un milieu des moins propices à ce genre d'activité.
-
- L'enfouissement des déchets a incontestablement des impacts sur le milieu, il est donc essentiel d'en choisir judicieusement la localisation afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement et la collectivité.
- Et considérant la nécessité pour la population et les différents intervenants de la région d'approfondir les enjeux de ce projet d'enfouissement ainsi que d'avoir la possibilité de faire valoir leurs opinions.

En conséquence, Monsieur le Ministre, le Regroupement vert de Ste-Geneviève-de-Berthier vous demande de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

Veillez agréer, monsieur le Ministre nos salutations distinguées.



Gaëtan Bayeur

président

Regroupement vert de Ste-Geneviève-de-Berthier,

Saint-Hermas, le 10 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
 Cabinet du ministre de l'Environnement
 Ministère de l'Environnement
 Édifice Marie-Guyard, 30 ième étage
 675, Boul. René-Lévesque Est
 Québec, Qc
 G1R 5V7
 Téléphone : (418) 521-3911
 Courriel : ministre@menv.gouv.qc.ca

211**CR3.16**

Projet d'agrandissement du lieu
 d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette**6212-03-107**

Cc : BAPE réf. : période information - jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca

Objet: Projet d'agrandissement du L.E.S. de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord – Requête en demande d'audience publique.

M. le ministre Mulcair,

Notre démarche faisant foi de notre rigueur, avec une expérience acquise à travers maintes lectures et à travers quatre précédentes audiences publiques du BAPE concernant aussi des agrandissements de sites d'enfouissement, la présente requête en demande d'audience publique est pour nous, encore une fois, un moyen de participer pleinement au processus d'évaluation environnementale concernant le projet mentionné en rubrique.

Par expérience, en tant que Riverain de site d'enfouissement, une audience publique du BAPE n'est qu'une autre étape, enrichissante certes, contraignante soit mais oh combien importante. C'est aussi et pour nous un moment privilégié d'adresser, à travers cette requête, nos voix au ministre de l'Environnement lui même, afin de bien faire entendre haut et fort que la problématique de l'enfouissement dans la grande région de Montréal ne trouve pas entièrement de solution en la présence d'argile. Il est important de bien comprendre que l'argile, son imperméabilité, donc son coefficient n'est que théorique.

Puis, il y a les membranes d'imperméabilisation pour les nouvelles générations de sites d'enfouissement. Certains seront, dès lors, appelés à tort ou à raison L.E.T ou lieu d'enfouissement technique. D'autres utiliseront des termes encore plus exotiques. Par des systèmes de collectes de lixiviat de plus en plus industrialisés pour les mégasites d'enfouissement (donc ceux qui enfouissent en matières résiduelles au moins 500 000 tonnes /an) ainsi que par l'élaboration de systèmes de récupération du biogaz de plus en plus perfectionnés et sophistiqués pour des gigasites comme Lachenaie et son million de tonnes, Sainte-Sophie mais aussi et sans doute Saint-Thomas, là encore, la problématique majeure de l'enfouissement en gros volume n'y trouve pas de solution pratique et appréciable pour celui ou celle qui côtoie un site d'enfouissement au quotidien. Et ce dans un rayon allant bien au delà du kilomètre ou deux comme le laisse entendre la majorité des promoteurs de pareil projet et spécialement d'un projet impliquant un transfert de déchets et un tamassage comme le suggère Recyc-Québec (PR6) afin de récupérer du métal rouillé.... Cette suggestion louable à prime abord, nous apparaît déplacée, par expérience, pour les proches riverains à Saint-Thomas car souvenons-nous de Lachute et aussi de Saint-Sophie. Lorsque des travaux d'amélioration y sont en cours, les odeurs sont perceptibles jusqu'à Saint-Anne-des-Plaines soit 10km au delà du site d'enfouissement de Saint-Sophie. C'est tout dire de ce qu'a dû subir le village de Saint-Hermas à quelques 2,4 km du site de Lachute lors de sa restauration il y a quelques années. La restauration d'un site par atténuation ne

justifie donc pas d'emblée un agrandissement et ne diminue en rien le devoir de rechercher sur un territoire donné une alternative ou un site qui s'éloignerait de ce que vos experts nomment le facteur anthropique. Une étude plus approfondie du BAPE justifie amplement une audience publique afin de limiter au maximum le désenfouissement.

Une audience publique permettrait également de faire la lumière sur le panache de pollution de la nappe phréatique ou l'étendu réel des dommages générés par la gestion d'un site par atténuation. Cet état de faits associé au nouveau critère d'intégration au paysage ne font qu'amplifier la pression sur les riverains et surtout sur ceux qui croyaient en avoir fini avec cette partie du site depuis un temps déjà. En plus de restaurer, ça va être plus haut encore, donc tous les impacts connus vont revenir et durer plus longtemps. Y a-t-il nécessité absolue de restaurer ? Ne pourrait-on pas construire une nouvelle cellule ailleurs et plus loin ? Nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre à ces questions. Une audience publique et les travaux de la commission nous le permettront sans doute.

Également selon le promoteur, la présence des goélands ne sera pas plus grande que ce qui est observable en ce moment. Y a donc-t-il déjà urgence d'agir ? Ne peut-on faire mieux ? Selon toute logique, un mur ouvert plus grand (assiette) associé aux travaux anticipés pour la réalisation du réaménagement de la cellule d'enfouissement ne peuvent que faire augmenter l'intensité de l'impact en la présence plus dense d'un nuage de goélands en période de pointe. Pour ces oiseaux, la récurrence est de mise et ils reviendront donc. Le tout, de mémoire, si prêt d'une colonie de goélands en évolution croissante... Une audience publique permettra donc à défaut de trouver des solutions, de consolider les informations de terrain et elles seront peut-être utilisées un jour d'une façon plus globale face à cette problématique régionale connue dans d'autres sites d'enfouissement.

Ayant fondé beaucoup d'espoir par le passé au niveau des MRC et quand à leur pouvoir de limiter la grosseur des sites d'enfouissement, nous avons été certes très déçus du chemin parcouru par la MRC de la Rivière-du-Nord dans son PGMR et concernant le site de Sainte-Sophie. Aucune limite d'importation n'a été imposée. Dans notre cas, à Saint-Hermas et concernant le site de la R.I.A.D.M à Lachute. Nous aurions certes préféré une limite d'importation de 250 000 tonnes/an. Pour la MRC d'Argenteuil, 500 000 tonnes/an est en ce moment la limite imposée. Une audience publique concernant le projet qui nous intéresse aujourd'hui est donc souhaitable afin de connaître la dynamique de la MRC d'Autray et de ses voisines et d'en consolider certaines données à travers les travaux de la commission. Se réserver une place d'enfouissement pour les 25 prochaines années n'est pas une démarche suffisante à nos yeux. De plus, pratiquement inapplicable dans les faits par aucun promoteur et d'aucuns ne laisseront dormir pendant 25 ans un espace qui peut-être rentable au présent selon la demande. D'offrir aux MRC ou aux municipalités un espace réservé n'est pour nous qu'une certaine forme de propagande liée à une urgence théorique surutilisée par les promoteurs afin d'aboutir par comptabilisation à une certaine urgence au moment choisi. L'effet recherché pour l'apparence d'une certaine prévoyance ne retarde que de peu l'échéance des décisions de société qui sont à prendre concernant les mégasites d'enfouissement. Pour l'heure, seule une diminution des intrants annuellement nous apparaît raisonnable sans l'apport d'autres mesures de compensation que celles en place ainsi que celles déjà sur les tables de travail plus localement.

L'espoir de pouvoir mettre la main sur les résultats, recommandations et commentaires de la Commission de la gestion des matières résiduelles de la CMM (PMGMR) qui a tenu ses travaux parallèlement à la commission du BAPE de Sainte-Sophie associé au résultat des MRC en cause nous apparaît donc comme une autre bonne raison d'obtenir une audience publique sur le projet à l'étude. Quelles sont à ce jour les possibilités qu'un nouveau site d'enfouissement soit implanté sur le territoire de la CMM afin de diminuer la pression sur les sites existants et mentionnés dans la présente?. Les nouveaux L.E.T. auront la possibilité d'enfouir des matériaux secs. Qu'en est-il de la fermeture imminente de la carrière Miron? La MRC d'Autray doit-elle tout de suite limiter les intrants à 500 000 tonnes/an? Ou plus? Ou moins? Y a-t-il possibilité que le site de Saint-Thomas accueille un jour 1 million de tonnes par année?

Pour vous M. le ministre, dans l'impossibilité de pouvoir diminuer les mégasites, n'y aurait-il pas une possibilité de considérer les riverains de sites d'enfouissement dans une classe à part? Certes une peuplade de différentes tribus ne représentant tout au plus que 1% de la population mais qui supporte quand même depuis au

moins 25 ans et pour longtemps encore les impacts générés par la gestion des matières résiduelles de 100% de la population du Québec.

Nous avons fait cet exercice théorique dans cet esprit il y a quelques années. Nous appelons aujourd'hui cette peuplade la 12ième Nation. Cette population occupe un territoire ayant pour point central tout lieu d'enfouissement sanitaire dans un rayon de 10 km. Soustraire en taxes et impôts les riverains de L.E.S. ou L.E.T est une option viable dans un projet de société lorsque l'acceptabilité sociale d'un projet est mise en cause. De plus cette population est souvent à la merci d'une frontière ne laissant aucune place pour une représentation suffisante dans tout le système démocratique à tous les niveaux de gouvernance. Cette idée n'en vaut-elle pas une autre? N'a-t-elle pas le mérite d'être au moins étudiée par prudence ou par sagesse? Une forme de redevance directe qui fera la différence dans la balance de l'acceptabilité finale sous forme de contrat social pour les Riverains.

Les Riverains ne représentent donc approximativement que 1% de la population totale. 1% qui supporte les impacts environnementaux de la gestion des matières résiduelles du reste de la population en ce qui concerne le "E" des 3RV. Si cette idée n'est acceptable pour les autres, les impacts d'un site demeure une réalité quotidienne pour les Riverains. Elle mérite selon nous d'être soulevée au prochain Conseil des ministres concernant un prochain décret de L.E.S. ou L.E.T. d'envergure. Ne serait-ce que pour recueillir l'opinion du ministre des Finances à cet effet. Certes une première mondiale quant à la reconnaissance d'une nation contrainte sur le plan environnemental par des impacts ayant pour source toute une population n'est pas rien lorsqu'elle s'intègre dans une politique de développement durable. N'est-il pas préférable d'en tenir compte pour une comptabilisation des coûts réels associés à une saine gestion réaliste des matières résiduelles? Dès lors l'augmentation du prix de l'enfouissement à la tonne y trouve toute sa justification... et non seulement aux bénéfices des 3RV mais aussi pour le "E" de la politique et plus concrètement pour les Riverains de sites d'enfouissement... cette obscure 12ième Nation.

Veuillez agréer, M. le ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vos tout dévoués :

Bruno Cloutier

Chantal Charron

Ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé.
(Famille – 12ième Nation)

Originaux signés et transmis le 14 janvier 2005.



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

211

CR3.17

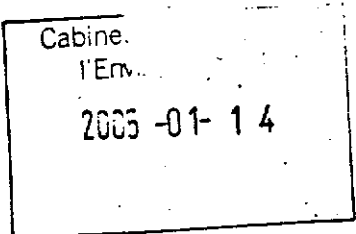
Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Montréal, 10 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675 boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet: Demande d'audiences publiques concernant le projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas
par Dépôt Rive-Nord.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques tenues sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet cité en rubrique.

Notre principale préoccupation concerne l'ampleur du projet en tant que telle dans un emplacement saturé d'eau, à la tête de deux bassins versants. Nous émettons des réserves quant à ce choix jugé des plus propices par le promoteur.

Notre organisme a également plusieurs autres préoccupations dont notamment:

- Les impacts du projet sur les communautés environnantes qui subissent depuis de nombreuses années, les inconvénients liés aux activités d'enfouissement massif de déchets provenant de plusieurs régions du Québec.
- La contamination historique de ce lieu d'enfouissement par atténuation et les impacts sur l'environnement de la réalisation de ce projet nous préoccupent également à bien des égards.

.../2

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

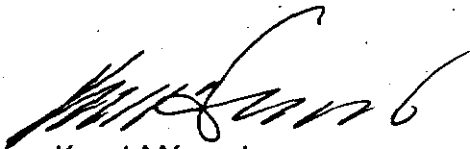
tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

www.cam.org/~fcqged

- La justification même de ce projet qui répond, selon nous, davantage aux besoins du promoteur qu'aux besoins d'élimination réels au cours des prochaines années. Nous craignons ainsi qu'une surcapacité d'enfouissement ne soit créée et mette en péril l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.
- L'absence de réels débats sur l'enfouissement dans cette région résultant notamment d'ententes monétaires signés avec des gouvernements local et régional et le Groupe EBI.
- Le fait que l'étude d'impact déposée par Dépôt Rive-Nord comporte, selon nous, plusieurs lacunes et suscite plus de questions que de réponses.

Pour ces raisons, et bien d'autres, nous jugeons que la tenue d'audiences publiques est nécessaire afin que votre gouvernement puisse prendre une décision des plus éclairées dans le cadre de ce projet.

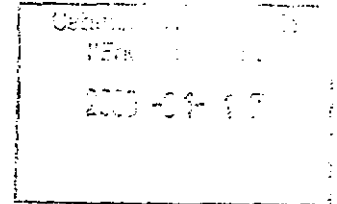
Veuillez agréer, Monsieur Mulcair, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Karel Ménard
Directeur général

Ste Geneviève-de-Berthier, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec
G1R 5V7



**Objet : Demande d'une audience publique
 (agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord)**

Monsieur le Ministre,

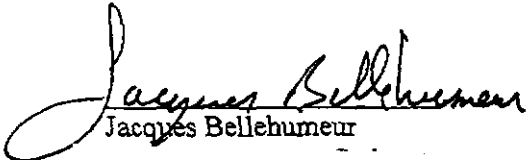
Suite à l'annonce, par Dépôt Rive-Nord, du dépôt de l'étude d'impacts du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, moi, citoyen de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, réagit à ce projet pour des raisons très préoccupantes :

1. **La qualité de l'eau**, parce que je suis alimenté en eau par un puit de surface;
2. **Les odeurs**, parce que je suis incommodé par de fortes odeurs;
3. **La dévaluation de ma propriété**, à cause de sa proximité au site;
4. **La tranquillité perturbée**, par la circulation de poids lourds.

En résumé, notre qualité de vie dépend de cet environnement. Un tel agrandissement à proximité d'une rivière, du fleuve et de résidents devrait être étudié sérieusement car les impacts sur l'environnement sont majeurs.

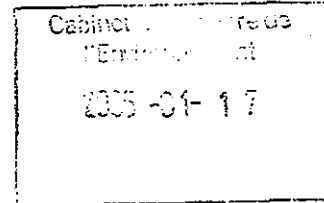
C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Jacques Bellehumeur

Ste-Geneviève-de-Berthier, le 11 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
675, boul. René-Lévesque Est 30^e étage
Québec
G1R 5V7



**Objet : Demande d'une audience publique
(agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord)**

Monsieur le Ministre,

Suite à l'annonce, par Dépôt Rive-Nord, du dépôt de l'étude d'impacts du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, nous, citoyennes de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, réagissons à ce projet pour des raisons très préoccupantes :

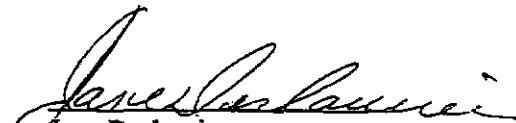
- 1- **la qualité de l'eau**, parce que nous sommes alimenté en eau par un puit de surface;
- 2- **les odeurs**, parce que nous sommes incommodé par de fortes odeurs;
- 3- **la dévaluation de notre propriété**, à cause de sa proximité au site;
- 4- **la tranquillité perturbée**, par la circulation de poids lourds.

En résumé, notre qualité de vie dépend de cet environnement. Un tel agrandissement à proximité d'une rivière, du fleuve et de résidents devraient être étudié sérieusement car les impacts sur l'environnement sont majeurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

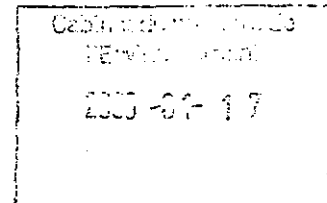
Veillez agréer, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.


Marie-Claude Cossette


Jane Deslauriers

Ste Geneviève-de-Berthier, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec
G1R 5V7



**Objet : Demande d'une audience publique
(agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord)**

Monsieur le Ministre,

Suite à l'annonce, par Dépôt Rive-Nord, du dépôt de l'étude d'impacts du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, moi, citoyenne de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, réagit à ce projet pour des raisons très préoccupantes :

1. **La qualité de l'eau**, parce que je suis alimentée en eau par un puit de surface;
2. **Les odeurs**, parce que je suis incommodée par de fortes odeurs;
3. **La dévaluation de ma propriété**, à cause de sa proximité au site;
4. **La tranquillité perturbée**, par la circulation de poids lourds.

En résumé, notre qualité de vie dépend de cet environnement. Un tel agrandissement à proximité d'une rivière, du fleuve et de résidents devrait être étudié sérieusement car les impacts sur l'environnement sont majeurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Carole Gervais

Ste Geneviève-de-Berthier, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-01-17

**Objet : Demande d'une audience publique
(agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord)**

Monsieur le Ministre,

Suite à l'annonce, par Dépôt Rive-Nord, du dépôt de l'étude d'impacts du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, moi, citoyen de la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, réagit à ce projet pour des raisons très préoccupantes :

1. **La qualité de l'eau**, parce que je suis alimenté en eau par un puit de surface;
2. **Les odeurs**, parce que je suis incommodé par de fortes odeurs;
3. **La tranquillité perturbée**, par la circulation de poids lourds.

En résumé, notre qualité de vie dépend de cet environnement. Un tel agrandissement à proximité d'une rivière, du fleuve et de résidents devrait être étudié sérieusement car les impacts sur l'environnement sont majeurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Jean Noël Gervais

Le Gardeur, le 14 janvier, 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^{ème} étage,
Québec, Qc
G1R 5V7

Objet : Agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas
Requête pour tenir une audience publique

Monsieur le Ministre

Dans le cadre du processus en cours concernant le projet d'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas, la présente est pour vous demander de tenir une audience publique afin que la population puisse obtenir l'information nécessaire et, possiblement, donner son avis avant votre décision finale.

Il est pour le moins préoccupant de constater qu'encore une fois, ce n'est qu'à la phase terminale qu'elle peut s'exprimer alors que, sans consultations préalables, la MRC de Joliette a déjà modifié son schéma d'aménagement tout comme elle ne s'est pas opposée, contrairement à la MRC d'Autray, à l'importation des vidanges d'autres régions, et que la CPTAQ a exclus les lots concernés pour y déposer les vidanges, notamment de Montréal pourtant bien pourvue en 'zones blanches'.

Le projet qui vous est soumis est loin de respecter de nombreuses grandes lignes directrices généralement reconnues et pour certaines, tracées par vous-même.

Une lecture rapide de l'étude d'impact permet de constater entres autres que :

- a. La très grande partie des vidanges qu'on prévoit enfouir proviendra de la CMM qui, après avoir tenté de repousser l'échéancier jusqu'en 2013, n'a pas encore mis en place son PMGMR. Aux dernières nouvelles, les fonctionnaires de la ville de Montréal sont dans l'attente que le 'politique' leur donne une direction à suivre, lui-même s'étant placé dans une position d'attente d'une autorisation éventuelle du Ministre quant au PMGMR de la CMM déposé à la fin de 2004, prolongeant un peu plus l'état d'urgence qui perdure depuis au moins... 1995.
- b. Le système d'enfouissement imaginé par les apprentis-sorciers vise à continuer à contrer - à grands frais - les problèmes engendrés par l'enfouissement 'pêle-mêle', la très grande partie des matières acheminée au dépotoir pouvant être traitées préalablement presque à leur source, soit parce qu'elles sont, soit utilisables, soit recyclables, soit compostables (tableau 1.5 : 92%)
- c. Bien plus, ce système sophistiqué pour traiter le 'jus de dépotoir' et les gaz à odeurs d'œufs pourris n'est rendu nécessaire qu'en raison de l'enfouissement des matières putrescibles - qu'un compostage domestique ou local peut traiter à coûts beaucoup moindres - les seules responsables de la présence des charognards volants que sont les goélands.

- d. Le site choisi, déjà source de contamination de la nappe phréatique, et le système imaginé - à long terme, quelle garantie avons-nous que la membrane demeurera étanche ? - pèchent grandement à l'encontre du principe de 'précaution' que vous avez souvent mentionné dans vos interventions passées.
- e. La présence du dépotoir nie à la population du bassin versant, qu'elle soit de la MRC de Joliette ou de la MRC d'Autray, le droit de vivre dans un environnement sain.

En plus de ce qui précède, j'ai intérêt à ce qu'une audience publique du BAPE soit tenue parce que mes propres vidanges, si peu nombreuses soient-elles, sont actuellement acheminées au dépotoir de Saint-Thomas. En effet, malgré que le dépotoir de Lachenaie soit dans ma cour, celui-là que vous avez décidé de convertir en montagne de vidanges, la ville de Repentigny n'a rien fait depuis plus d'un an pour sensibiliser sa population au problème causé par l'exportation de ses vidanges... ailleurs. Bien au contraire, elle a même mis en place une cueillette additionnelle des résidus 'verts' alors que dans le projet de PMGMR de la CMM il était prévu qu'à brève échéance, il serait interdit de les disposer dans les vidanges. Elle n'a rien fait de comparable à ce qu'a fait la petite ville de Charlemagne, celle qui avait refusé la fusion, qui a mis l'accent sur la récupération des matières recyclables en distribuant des super-bacs à toute sa population.

Monsieur le ministre, je vous prie donc de demander au BAPE de mettre en place des audiences publiques afin de recevoir l'information qu'il me manque, notamment en regard de la mise en place des PMGMR des différentes MRC susceptibles d'être déservies par le dépotoir, et pouvoir entendre les explications de CPTAQ quant à sa décision d'exclure les lots visés du zonage agricole (nota : à remarquer que la CPTAQ n'était pas présente lors d'audiences semblables comme à Lachenaie, à Matane et à Sainte-Sophie). Une fois ces informations reçues, je devrais pouvoir être en mesure de vous faire connaître mon opinion et ma position à l'égard du projet déposé.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Michel Legris

211

CR3.23

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107

Montréal, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je désire solliciter la tenue d'audiences publiques tenues sous l'égide du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* pour le projet cité en rubrique.

Plusieurs motivations justifient cette demande. Tout d'abord, le projet pourrait compromettre sérieusement l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. L'objectif de mettre en valeur annuellement plus de 65 % des matières résiduelles ainsi que l'orientation visant à réduire la quantité de déchets à éliminer ne pourront pas être atteints si la capacité d'enfouissement des dépotoirs continue d'augmenter. En considérant que des agrandissements ont été accordés aux mégasites de Lachenaie et de Sainte-Sophie, ce projet, avec la demande de vouloir enfouir plus de 700 000 tonnes de déchets par année pendant 25 ans¹, favorise une fois de plus l'enfouissement de déchets au détriment des mesures de réduction à la source et de récupération.

Par ailleurs, ce projet est contraire à l'objectif de régionalisation de l'élimination des déchets, qui est notamment inscrit dans le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* de la *Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*. Alors que ce site reçoit déjà 10 % des matières résiduelles produites par la CMM², le projet encourage l'exportation de déchets au désavantage de la régionalisation.

De plus, ce projet soulève des enjeux démocratiques très importants. Le fait que le promoteur du site ait donné près de 6,5 millions à la municipalité de Saint-Thomas et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette en échange de leur appui inconditionnel³ laisse planer des doutes quant à la capacité des autorités locales de défendre l'intérêt public et d'avoir un jugement éclairé par rapport à ce projet.

Finalement, la contamination possible des eaux souterraines et de la rivière Saint-Joseph due à l'écoulement de lixivats provenant de ce site⁴ est très inquiétante d'un point de vue environnemental ainsi qu'en matière de santé publique.

¹ Francoeur, Louis-Gilles. 2004. « Inquiétudes au sujet de l'agrandissement d'un site d'enfouissement ». *Le Devoir* (Montréal), 26 octobre, p. A2.

² Côté, Charles. 2003. « Récupération de 60 % des déchets - La CMM demande un report de 5 ans ». *La Presse* (Montréal), 28 août, p. A6.


³ Francoeur, Louis-Gilles. 2001. « Site d'enfouissement - 6,5 millions pour "acheter" des appuis municipaux ». *Le Devoir* (Montréal), 5 décembre, p. A1.

⁴ Côté, Charles. 2004. « Deux maires accusent le dépotoir EBI de contaminer la rivière Saint-Joseph ». *La Presse* (Montréal), 26 octobre, p. A2.

Pour ces raisons et bien d'autres, je souhaite donc la tenue d'audiences publiques sur ce projet afin que les préoccupations du public soient entendues et que le gouvernement du Québec possède le maximum d'informations lui permettant de prendre une décision éclairée concernant l'agrandissement de ce lieu d'enfouissement.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Écologiquement vôtre,

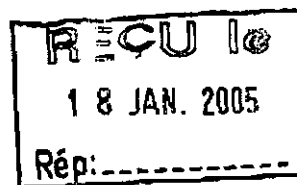


Robert Ménard

211**CR3.24**Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

6212-03-107



Joliette, le 14 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par
Dépôt Rive-Nord**

Monsieur le Ministre,

Suite à la publication de l'étude d'impact pour le projet cité en rubrique, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) vous adresse par la présente une demande formelle d'audience publique par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Depuis plus de 10 ans, le CREL regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière. Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanauoise à un environnement sain et plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel. Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, le CREL a pour principe de rechercher et de mettre en application les solutions les plus écologiques qui soient en proposant des moyens d'action et des stratégies ainsi qu'en réalisant des projets basés sur les 3R-V : collectes de résidus verts et leur compostage, campagnes de promotion du compostage domestique, campagnes et projets d'établissement de la collecte sélective en milieu rural, collectes de RDD et établissement de dépôts permanents de récupération des RDD sous autorité municipale.

Le projet envisagé propose que la capacité de ce lieu d'enfouissement soit augmentée d'environ 20 millions de tonnes, ce qui représente plus du double de tous les déchets qui y ont été enfouis depuis 30 ans. Compte tenu des problèmes d'odeurs et de nuisances qui affectent ce site depuis plusieurs années et compte tenu du fait que, étant un site dit « par atténuation », le site n'est toujours pas « sécurisé » au regard des possibles contaminations de la nappe phréatique, il nous semble nécessaire, au nom du droit des citoyens à connaître et à discuter des éléments

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE
365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3
Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538
Courriel : crel@crelanaudiere.ca

pouvant affecter leur milieu de vie, que ces aspects soient abordés dans le cadre d'audiences publiques.

De plus, nous désirons porter à votre attention les faits suivants : la région de Lanaudière accueille deux des cinq très grands sites d'enfouissement du Québec qui se partagent environ 70% de tous les résidus enfouis au Québec. Ainsi, la région de Lanaudière reçoit environ le tiers de l'enfouissement pratiqué dans l'ensemble de la province. Pour nos concitoyens qui habitent dans la zone d'influence des impacts de ces sites, cette situation est clairement perçue comme une injustice. Il s'agit en effet d'une concentration des nuisances et des impacts négatifs environ cinq fois plus grande que si nos sites d'enfouissement n'accueillaient que les déchets de notre région. On estime en effet qu'environ 80% des résidus enfouis dans Lanaudière proviennent de l'extérieur et nous pensons que l'ajout de cette grande capacité d'enfouissement ne fera qu'exacerber cette injustice.

Etant donné le gigantisme de ce projet, nous estimons qu'il aura des impacts, non seulement sur les conditions favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, mais aussi sur le milieu naturel et la qualité de vie des résidents du secteur regroupant les municipalités de Saint-Thomas-de-Joliette, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Lanoraie et Berthierville.

Veuillez agréer, Monsieur Mulcair, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général



Gilles Côté

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE
365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3
Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538
Courriel : crel@orelanaudiere.ca